



Procédure- poste de médecin généraliste en france

Par **fmedecinf**, le **29/01/2013** à **19:52**

Bonjour,

Disposant d'un diplôme de médecine généraliste étranger (hors union européenne), je souhaiterais connaître la procédure à entreprendre pour occuper un poste de médecin généraliste en France.

Il paraît que le diplôme étranger n'est pas 100% reconnu en France...
Faudrait-il reprendre des études de médecine en France?

merci d'avance pour vos conseils.

Par **Tisuisse**, le **30/01/2013** à **16:24**

Bonjour,

Certains diplômes de médecine sont reconnus par la France, d'autres non. Se renseigner auprès de son ambassade ou de son consulat. Le Ministère des Affaires Étrangères et le Ministère de la Santé vous orienteront également.

Par **amajuris**, le **30/01/2013** à **17:20**

bjr,

vous trouverez certainement une réponse dans ce lien:<http://www.solutionsmedicales.fr/carrieres-sante/medecins-exercer-en-france>

cdt